



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 38 - Action cultures urbaines - Subvention à l'ASEP

Action cultures urbaines Subvention à l'ASEP

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	20/11/2018	Favorable unanime
Commission n° 6	27/11/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	04/12/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

La Ville de Besançon, à travers trois de ses compétences (Action Culturelle, Sports, Vie des Quartiers) et l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte sont engagées depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser cette activité au sein de l'association.

Une convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'ASEP pour la période 2013-2017 (complétée par un avenant modificatif en 2014 et prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018) constitue le fondement de tous les partenariats engagés avec cette association. Le présent rapport s'inscrit en complémentarité de cette convention-cadre : il synthétise les actions développées sur cette thématique des cultures urbaines.

2 - Partenariat 2013-2018

Le partenariat initié en 2010 et reconduit en 2013 s'articule autour de plusieurs orientations complémentaires :

- offrir un cadre et une infrastructure aux jeunes pratiquant ces activités sportives et/ou artistiques,
- démystifier ces activités en assurant leur diffusion et leur promotion auprès d'un large public,
- favoriser la mixité sociale, notamment en organisant des activités de sensibilisation dans tous les quartiers de la Ville,
- amener les jeunes vers plus d'autonomie et d'engagement tout en respectant les règles de vie en collectivité.

Pour mener à bien ces orientations, l'ASEP a orienté son travail auprès des jeunes dans trois directions :

- observation (notamment des nouvelles pratiques), écoute, suivi,
- accompagnement, mise en réseau, développement,
- création collective, professionnalisation, formation, promotion.

Un programme annuel d'actions et d'événements spécifiques est réalisé au cours de chaque saison ; le bilan de la saison 2017/2018 est annexé à cette délibération.

On notera tout particulièrement :

- les stages, actions de sensibilisation et animations organisées par l'ASEP : graff, light graff, sérigraphie, break danse, hip hop, slam...,
- les résidences et mises à disposition de locaux de répétition et/ou d'enregistrement pour des groupes,
- les «excursions» cultures urbaines,
- l'accompagnement vers l'autonomie de différents groupes : ATB (parkour), Merkuro Crew (longboard), The Lost (hip hop), Couleur de rue (graff), Mad Boy's (break dance), Roller Derby, slackline...

Par ailleurs l'ASEP a organisé ou participé à l'organisation de différents événements (Espace Cultures Urbaines sur Vital'Eté, Fête de la Musique, Garden party). L'Association a également collaboré à la réflexion et la mise en réseau autour du projet de murs d'expression libre. Ces actions ont fait l'objet pour certaines de financements particuliers. De plus, cette année l'ASEP a participé activement avec la Ville à l'élaboration d'un espace couvert dédié aux pratiques des cultures urbaines. L'ouverture de cet équipement est prévue pour 2019.

3 - Partenariat à venir

Les orientations de la convention-cadre signée en 2013 restent d'actualité.

Une nouvelle convention-cadre pour la période 2019-2023 est proposée (cf. délibération «Maisons de quartier associatives - Conventions-cadres de partenariat 2019-2023»). Elle servira de socle à la définition, dès 2019, d'un nouveau partenariat avec l'ASEP spécifiquement orienté sur les Cultures urbaines.

Il s'agira de consolider le rôle de l'ASEP en tant que centre de ressources reconnu et dédié aux cultures urbaines, à l'accompagnement des jeunes pratiquants et au repérage et à l'accompagnement des pratiques émergentes.

Le programme d'activités proposé par l'ASEP s'articulera, comme les années précédentes, autour d'actions dans les domaines :

- des arts graphiques : graffiti et light graph,
- des arts sonores et chorégraphiques,
- sportif.

En outre, l'ASEP sera à nouveau en charge d'organiser ou de participer à l'organisation d'événements liés aux cultures urbaines (Vital'Eté, temps forts Cultures Urbaines, Fête de la Musique, suivi «des murs d'expression libre»...) pour lesquels des financements particuliers seront, comme jusqu'à présent, décidés au cas par cas tout en participant à la réflexion sur la gestion du nouvel espace couvert. Ce partenariat spécifique fera l'objet d'une convention particulière.

4 - Subventions

Conformément aux dispositions de la convention-cadre 2013-2017, modifiée par avenant en 2014 prolongée par avenant en 2018, il est proposé de reconduire la subvention annuelle d'un montant de 22 500 €, supportée à hauteur de 7 500 € pour chacune des directions municipales concernées (Action Culturelle, Sports et Vie des Quartiers), en sus de la subvention de fonctionnement globale prévue par la convention-cadre.

Par ailleurs, il est proposé une subvention supplémentaire de 2 000 €, accordée à titre exceptionnel et supportée par la Direction de l'Action Culturelle, pour la réalisation d'une fresque et l'organisation d'un événement dans le cadre de la future inauguration du nouvel Espace Couvert, en sus de la subvention de fonctionnement global prévue par la convention-cadre.

En cas d'accord, le montant de ces deux subventions, soit la somme totale de 24 500 €, sera imputé sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

M. DAHOUÏ et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du bilan de l'action Cultures urbaines pour la saison 2017/2018 établi par l'ASEP,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte pour son action Cultures urbaines au titre de l'année 2018,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte pour la réalisation d'une fresque et l'organisation d'un événement dans le cadre de la future inauguration de l'Espace Couvert,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2